

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Réunion du Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail

Compte rendu de la réunion du 9 mars 2011
Édifice K. W. Neatby, Ottawa, Ontario

Présents :

Représentants des employés

Gaston Mercier, IPFPC
Fabian Murphy, Syndicat de l'agriculture, AFPC
Michelle Coe, Syndicat de l'agriculture, AFPC
Jane McDonald, Syndicat de l'agriculture, AFPC
Jean Cloutier, Syndicat de l'agriculture, AFPC

Représentants de la direction

Président : Denis Petitclerc, directeur général associé, Direction des centres des sciences, DGR
Catherine Conrad, directrice générale, Planification, politiques et programmes en milieu de travail, DGRH
Denna Dougan, directrice adjointe, Services intégrés, Gestion des biens et des immobilisations, DGGI

Conseillers techniques

Bob Neilson, chef d'équipe, Santé et sécurité au travail, DGRH
Kerry Piccolotto, coordonnateur national de la formation, SST, DGRH

Services de secrétariat

Christine Martel, agente de projet, SST, DGRH

Absents :

Delmar Holmstrom, IPFPC
Darrell-Lee McKenzie, Syndicat de l'agriculture, AFPC
Glenn Miller, Syndicat de l'agriculture, AFPC
Sherman Nelson, conseiller spécial, DGSA
Jim McKendry, directeur, Services intégrés, Gestion des biens et des immobilisations, DGGI
Catherine Walker, directrice, Programmes nationaux et renseignements stratégiques, DGRH
Lynden Hillier, directeur général, Gestion des biens et des immobilisations, DGGI

1. Approbation du compte rendu et adoption de l'ordre du jour

- Le comité approuve le compte rendu de la réunion de décembre.

Mesure¹ :

- Le compte rendu de la réunion de décembre sera affiché sur le site Web.

2. Affaires découlant de la dernière réunion

a) Premiers soins

- Examen d'une demande d'un des sites de revoir notre position concernant le programme des défibrillateurs externes automatisés (DEA).
- Un communiqué doit être transmis à tous les coprésidents des comités locaux de SST.

Mesure :

- Apporter une modification à l'ébauche du communiqué sur les DEA afin d'inclure un lien vers la dernière version du document Programme de premiers soins et l'envoyer à tous les comités locaux de SST.
- Les coordonnateurs régionaux de SST apporteront leur aide pour les messages et les activités de suivi auprès des comités locaux de SST.

b) Programme d'orientation sur la SST

- Message envoyé aux comités locaux de SST. Le message destiné aux gestionnaires a été intégré par le Centre de services aux employés (CSE) au programme d'orientation d'une journée des employés d'AAC.

c) Site Web

- Les récents changements apportés au site sont passés en revue.
- La normalisation de la présentation des documents sur le site Web est en cours.

Mesure :

- Effectuer au besoin la coordination avec la DGRH et la DGSI afin de rétablir le raccourci vers SST sur la page principale.
- Envoyer aux comités locaux de SST et à tout le personnel les messages concernant le lien du site Web et l'adresse électronique générique de SST.

d) Budget

Mesure :

- Le numéro d'ordre interne (OI) et les directives seront communiqués aux membres du Comité national d'orientation à compter du 1^{er} avril 2011 et seront utilisés pour effectuer le suivi des coûts associés aux réunions du Comité.

¹ À moins d'indications contraires, les mesures à prendre incombent à l'équipe ministérielle de SST.

e) Processus opérationnel d'examen et d'approbation

- Les dernières modifications sont passées en revue et approuvées par le Comité.

Mesure :

- Traduire le document et l'afficher sur le disque partagé pour usage interne.
- Créer le document de suivi qui doit accompagner le processus opérationnel.

f) Ergonomie

- L'avancée actuelle du programme ergonomique interne fait l'objet de discussions.
- Des séances d'information pilote seront données à Guelph, Saint-Hyacinthe et Kentville. Les rétroactions sur les séances pilotes seront examinées lors d'une téléconférence en mai.
- Une ébauche de présentation sera soumise lors de la réunion de juin afin de décider des prochaines étapes (le déploiement du programme ergonomique interne repose sur l'envoi préalable d'une note d'information à la SMA de la DGRH et d'un message aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel).
- On discute des analyses de la sécurité des tâches, qui ne sont pas efficaces pour un environnement de bureau. Le programme ergonomique respectera les exigences réglementaires pour les environnements de bureau.

Mesure :

- Des séances d'information pilote se dérouleront en avril.
- Une téléconférence sera organisée en mai afin d'examiner les rétroactions.
- Une ébauche de présentation sera préparée pour examen et discussion lors de la réunion de juin.

g) Prévention de la violence en milieu de travail

- La Politique est approuvée par le Comité d'orientation avec quelques modifications mineures.
- Le module d'apprentissage en ligne est examiné et les membres font part de leurs remarques.

Mesure :

- Des révisions seront apportées à la Politique. La Politique sera transmise à la SMA de la DGRH pour approbation.
- Des révisions seront apportées au module d'apprentissage en ligne, qui sera ensuite commenté par un narrateur.
- Un plan de mise en œuvre sera préparé pour le lancement du module d'apprentissage en ligne. Il faut examiner la possibilité de faire un essai pilote du module avant son lancement officiel.
- Une stratégie de communication sera rédigée pour le lancement du programme.

h) Message du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Mesure :

- Transmettre au SCT les renseignements nécessaires d'ici le 31 mars 2011.

i) Lignes directrices d'AAC à l'intention des personnes admises sur les lieux de travail

- La nouvelle version du document est examinée. Les directives ont été revues et ne concernent maintenant que les personnes admises sur les lieux de travail. Le programme de sécurité pour les entrepreneurs sera mis en œuvre à une date ultérieure.
- Les critères du programme pour les entrepreneurs seront rédigés sur la base des documents qui ont été préparés pour le Centre de recherches de Kentville (N.-É.).
- On recommande que les Lignes directrices à l'intention des personnes admises sur les lieux de travail soient un point permanent de l'ordre du jour des réunions des comités locaux de SST afin d'appuyer le processus de surveillance.

Mesure :

- Les lignes directrices modifiées seront envoyées aux Services juridiques (et aux coordonnateurs régionaux de SST) pour examen.
- Les nouvelles lignes directrices seront communiquées aux gestionnaires de tout le pays lors de la réunion nationale des directeurs de recherche en mai-juin.
- Les nouvelles lignes directrices seront complétées et approuvées par le Comité d'orientation lors de la réunion de juin.

j) Directive sur l'utilisation sécuritaire des outils télématiques dans les véhicules (anciennement Politique sur les téléphones cellulaires)

- Directive révisée approuvée par le Comité d'orientation.

Mesure :

- La directive révisée sera transmise à la SMA de la DGRH pour approbation.
- Rédiger un message pour informer l'ensemble du personnel de la nouvelle directive.
- La directive révisée sera affichée sur le site Web une fois qu'elle aura été approuvée.

k) Politique sur la SST

- La politique révisée est approuvée par le Comité d'orientation avec quelques modifications mineures.

Mesure :

- La politique révisée sera transmise à la SMA de la DGRH pour approbation.
- Rédiger un message pour informer l'ensemble du personnel de la nouvelle politique.
- La politique révisée sera affichée sur le site Web une fois qu'elle aura été approuvée.

l) Mandat

- Le mandat révisé est approuvé par le Comité d'orientation avec quelques modifications mineures.

Mesure :

- Le mandat révisé sera affiché sur le site Web.

m) Formation nationale sur la sécurité en laboratoire

- Une version provisoire du module de formation de base sur la sécurité en laboratoire est présentée au Comité d'orientation.
- Le Comité national sur la sécurité en laboratoire doit se réunir à la fin mars afin d'élaborer un plan plus détaillé.

Mesure :

- Ce point sera porté à l'ordre du jour de la réunion de juin pour discussions plus approfondies.

n) Conseil national mixte (CNM) – Directive SST

- Un message sera envoyé aux coprésidents des comités locaux de SST afin de les informer que la Directive SST a été mise à jour et de souligner les passages modifiés (il s'agit du message affiché sur le site Web du CNM).

Mesure :

- Rédiger un message qui doit être approuvé par les coprésidents. Le message doit être envoyé à partir de l'adresse de courriel générique de SST.

3. Politiques et programmes du Ministère en matière de SST

a) Rapport sur les situations dangereuses (anciennement Rapport sur les données relatives aux accidents)

- Le dernier Rapport sur les situations dangereuses est présenté.
- Les données doivent être examinées avant de les communiquer aux membres des comités locaux de SST; il faut revoir le processus d'enregistrement et de transmission des rapports.
- Il est recommandé d'entreprendre une surveillance des sites individuels; les sites de Kentville, Sherbrooke, Saskatoon et Lethbridge ainsi que le CRECO ont été sélectionnés pour la première vague de surveillance des données.

Mesure :

- Poursuivre l'examen et la vérification des données avec les coordonnateurs régionaux de SST.
- Des rapports sur les sites énumérés ci-dessus seront créés et examinés avec l'aide des coordonnateurs régionaux de SST.
- Rédiger un message pour *nouvelles@l'ouvrage* sur les procédures de déclaration des accidents.
- Le rapport annuel sera présenté au Comité de gestion du Ministère au cours du nouvel exercice.
- La transmission du rapport aux autres intervenants de SST sera un élément qui sera pris en compte lors de la révision du Plan de communication en matière de SST.

4. Programmes nationaux d'apprentissage de base en SST

a) Rapport sur le taux d'achèvement

- Le rapport sur les programmes d'apprentissage de base en SST est présenté. On indique que la formation en matière de rôles et responsabilités (SST301, SST302 et SST313) s'adresse avant tout à la RCN, au Manitoba et à la Saskatchewan. Les régions doivent s'efforcer de terminer les modules de

formation en matière de prévention des risques (SST501) et d'analyse de la sécurité des tâches (SST500), en particulier dans les sites à risque élevé.

Mesure :

- Inclure des données sur le module SST500 dans le prochain rapport sur les formations.

5. Comités locaux de SST

Mesure :

- Poursuivre la mise à jour de la liste des coprésidents des comités locaux de SST.

6. Programme national de sécurité en laboratoire

a) Programme national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (PNCBB)

- Une mise à jour sur le PNCBB est présentée au Comité.
 - Procédures normalisées d'exploitation pour la manipulation des échantillons prélevés dans l'environnement et pour l'analyse et l'évaluation des risques associés à toutes les activités en ce qui concerne la manipulation des agents anthropopathogènes et zoopathogènes.
 - Le modèle pour la description des éléments qui seront utilisés lors des vérifications effectuées dans les centres de recherche en ce qui concerne le Programme national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité a été mis en œuvre et communiqué à tous les agents de confinement biologique (ACB) et agents de sécurité biologique (ASB). Un calendrier doit être établi pour le cycle de vérification qui doit être mis en place dans tous les centres de recherche au cours des deux à trois prochaines années.
 - Le PNCBB a acquis un logiciel bilingue de formation en ligne sur le transport de matières infectieuses. Les instructions pour l'utilisation de ce logiciel, qui nous aidera à nous conformer à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), seront envoyées prochainement aux ACB et aux ASB.
 - L'Agence de la santé publique du Canada proposera un cours en ligne sur la biosécurité. Une fois l'outil mis en ligne et opérationnel, les ACB et les ASB en seront informés.
 - Des discussions sont en cours entre le PNCBB et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en ce qui concerne les règles régissant l'importation de phytopathogènes. Des discussions sont en cours entre le PNCBB et Environnement Canada (EC) en ce qui concerne l'application du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes)* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et ses répercussions sur tout le travail que nous effectuons sur les cultures résistantes aux phytopathogènes indigènes.

Mesure :

- Les procédures normalisées d'exploitation du PNCBB seront communiquées aux membres du Comité une fois parachevées.

b) Programme national de sécurité en laboratoire (PNSL)

- Une mise à jour sur le PNSL est présentée au Comité.
 - Les commentaires formulés par le Comité d'orientation à propos du document sur les responsabilités des personnes-ressources de la sécurité en laboratoire sont communiqués à Denis, qui les transmettra à Marc Savard. Une fois révisé et approuvé, le document sera communiqué aux directeurs de recherche et aux comités locaux de SST.
 - Le logiciel CISPro (inventaire des produits chimiques) sera bientôt mis à jour. La formation des employés et la saisie des renseignements dans le système vont bon train. On procède actuellement à l'évaluation d'un nouveau fournisseur de fiches signalétiques. Il faut mettre en place un suivi après l'achèvement de la formation CISPro grâce à PeopleSoft (une discussion aura lieu avec Apprentissage et perfectionnement).
 - La base de données sur l'analyse sur la sécurité des tâches et les pratiques de travail sécuritaires est toujours en développement. Un plan de mise en œuvre pour ce processus a été publié et l'on s'attend donc à davantage d'activités.
- On discute pour tenter de préciser le rôle du coordonnateur régional de SST par rapport aux responsabilités de la personne-ressource de sécurité en laboratoire.

Mesure :

- Le compte rendu de la réunion du PNSL sera communiqué aux membres du Comité d'orientation.
- Denis Petitclerc et Marc Savard rédigeront un message pour les comités locaux de SST en ce qui concerne les personnes-ressources de sécurité en laboratoire et le présenteront au Comité d'orientation avant sa diffusion.

7. Refus de travailler et mesures d'intervention en cas d'urgence

a) Programme sur la protection contre les incendies

- Une mise à jour sur la norme de protection contre les incendies est présentée au Comité.
 - La copie du rapport de RHDCC au SCT n'a pas encore été reçue.
 - Un outil pour la saisie et le suivi des renseignements provenant de l'examen des sites doit être mis au point.

8. Rapports et orientations de RHDCC sur la Promesse de conformité volontaire (PCV)

- Une mise à jour est apportée sur la situation concernant la PCV présentée à la dernière réunion. Aucune autre mesure n'est requise pour le moment.

9. Communications

a) Plan de communication

- On recommande que le plan de communication actuel soit révisé et mis à jour.

Mesure :

- Transmettre le plan de communication révisé au Comité pour examen et commentaires.

10. Table ronde et affaires nouvelles

a) Examen du programme d'apprentissage de base en SST

- On discute de la nécessité de revoir le programme d'apprentissage de base en SST mis sur pied en 2004, y compris une évaluation du contenu des cours et des méthodes de prestation.

Mesure :

- Travailler avec Apprentissage et perfectionnement pour mettre au point un processus d'évaluation du contenu des cours et des méthodes de prestation.
- Envoyer par courriel en mai une mise à jour au Comité d'orientation.
- Élaborer un plan d'action pour examen lors de la réunion de juin.

b) Modèle de profil du milieu de travail (surveillance médicale de Santé Canada)

- Présentation d'une mise à jour sur la surveillance médicale en milieu de travail.
 - Santé Canada continuera de faire des évaluations médicales, mais il nous incombe désormais de procéder à une certaine forme de pré-évaluation avant de faire appel à Santé Canada. Santé Canada n'effectue plus d'évaluations ergonomiques et d'évaluations de l'hygiène industrielle.

Mesure :

- Élaborer un cadre (modèle) qui servira d'outil de pré-évaluation avant de faire appel à Santé Canada (on pourrait appliquer cette mesure à certains programmes comme le PNSL, le programme ergonomique ou l'analyse sur la sécurité des tâches).

c) Priorités en matière de SST en 2011-2012

- On recommande l'examen annuel des priorités en matière de SST lors des réunions de mars.
- Certains points en suspens découlant du plan de mise en œuvre précédent (programme sur l'équipement de protection individuelle, programme sur les espaces confinés et cadre de suivi et de présentation de rapports) sont examinés et seront ajoutés au nouveau plan de mise en œuvre.

Mesure :

- Créer un nouveau plan de mise en œuvre avec les priorités pour 2011-2012, y compris la surveillance et le processus centralisé pour la production des rapports annuels de RHDCC.
- Rédiger les objectifs de travail des coordonnateurs régionaux de SST et des membres de l'équipe ministérielle de SST, en incluant les budgets et le cadre de responsabilisation.
- Transmettre les objectifs de travail aux superviseurs (y compris les directeurs de recherche).

d) Ajout d'un autre représentant de l'IPFPC

- On demande la nomination au Comité d'orientation de Rolfe Antonowitsch en tant que nouveau représentant de l'IPFPC et de Mark Grimmett en tant que remplaçant du représentant de l'IPFPC. Cette demande est approuvée par le Comité.

Mesure :

- Accorder aux nouveaux membres l'accès au disque partagé et leur transmettre les renseignements sur les réunions ainsi que le calendrier.

Prochaine réunion

- Les 22 et 23 juin 2011 au Centre de recherche et de développement de Lennoxville à Sherbrooke, au Québec.

N°	Mesure de suivi	Membre responsable
1. Approbation du compte rendu et adoption de l'ordre du jour		
Compte rendu :		
1.1	Le compte rendu de la réunion de décembre sera affiché sur le site Web.	Secrétaire et coprésidents
2. Affaires découlant de la dernière réunion		
a) Premiers soins :		
2.a.1	Apporter une modification à l'ébauche du communiqué sur les DEA afin d'inclure un lien vers la dernière version du document Programme de premiers soins et l'envoyer à tous les comités locaux de SST.	Équipe ministérielle de SST
2.a.2	Les coordonnateurs régionaux de SST apporteront leur aide pour les messages et les activités de suivi auprès des comités locaux de SST.	Équipe ministérielle de SST
c) Site Web :		
2.c.1	Effectuer au besoin la coordination avec la DGRH et la DGSI afin de rétablir le raccourci vers SST sur la page principale.	Équipe ministérielle de SST
2.c.2	Envoyer aux comités locaux de SST et à tout le personnel les messages concernant le lien du site Web et l'adresse électronique générique de SST.	Équipe ministérielle de SST
d) Budget :		
2.d.1	Le numéro d'ordre interne (OI) et les directives seront communiqués aux membres du Comité national d'orientation à compter du 1 ^{er} avril 2011 et seront utilisés pour effectuer le suivi des coûts associés aux réunions du Comité.	Équipe ministérielle de SST
e) Processus opérationnel d'examen et d'approbation :		
2.e.1	Traduire le document et l'afficher sur le disque partagé pour usage interne.	Comité d'orientation
2.e.2	Créer le document de suivi qui doit accompagner le processus opérationnel.	Équipe ministérielle de SST
f) Ergonomie :		
2.f.1	Des séances d'information pilote se dérouleront en avril.	Équipe ministérielle de SST
2.f.2	Une téléconférence sera organisée en mai afin d'examiner les rétroactions.	Équipe ministérielle de SST
2.f.3	Une ébauche de présentation sera préparée pour examen et discussion lors de la réunion de juin.	Équipe ministérielle de SST
g) Prévention de la violence en milieu de travail :		
2.g.1	Des révisions seront apportées à la Politique. La Politique sera transmise à la SMA de la	Équipe ministérielle de SST

	DGRH pour approbation.	
2.g.2	Des révisions seront apportées au module d'apprentissage en ligne, qui sera ensuite commenté par un narrateur.	Équipe ministérielle de SST
2.g.3	Un plan de mise en œuvre sera préparé pour le lancement du module d'apprentissage en ligne. Il faut examiner la possibilité de faire un essai pilote du module avant son lancement officiel.	Équipe ministérielle de SST
2.g.4	Une stratégie de communication sera rédigée pour le lancement du programme.	Équipe ministérielle de SST
h) Message du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) :		
2.h.1	Transmettre au SCT les renseignements nécessaires d'ici le 31 mars 2011.	Équipe ministérielle de SST
i) Lignes directrices d'AAC à l'intention des personnes admises sur les lieux de travail :		
2.i.1	Les lignes directrices modifiées seront envoyées aux Services juridiques (et aux coordonnateurs régionaux de SST) pour examen.	Équipe ministérielle de SST
2.i.2	Les nouvelles lignes directrices seront communiquées aux gestionnaires de tout le pays lors de la réunion nationale des directeurs de recherche en mai-juin.	Équipe ministérielle de SST
2.i.3	Les nouvelles lignes directrices seront complétées et approuvées par le Comité d'orientation lors de la réunion de juin.	Équipe ministérielle de SST
j) Directive sur l'utilisation sécuritaire des outils télématiques dans les véhicules (anciennement Politique sur les téléphones cellulaires)		
2.j.1	La directive révisée sera transmise à la SMA de la DGRH pour approbation.	Équipe ministérielle de SST
2.j.2	Rédiger un message pour informer l'ensemble du personnel de la nouvelle directive.	Équipe ministérielle de SST
2.j.3	La directive révisée sera affichée sur le site Web une fois qu'elle aura été approuvée.	Équipe ministérielle de SST
k) Politique sur la SST		
2.k.1	La politique révisée sera transmise à la SMA de la DGRH pour approbation.	Secrétaire
2.k.2	Rédiger un message pour informer l'ensemble du personnel de la nouvelle directive.	Équipe ministérielle de SST
2.k.3	La politique révisée sera affichée sur le site Web une fois qu'elle aura été approuvée.	Équipe ministérielle de SST
l) Mandat		
2.l.1	Le mandat révisé sera affiché sur le site Web.	Équipe ministérielle de SST
m) Formation nationale sur la sécurité en laboratoire		
2.m.1	Ce point sera porté à l'ordre du jour de la réunion de juin pour discussions plus approfondies.	Équipe ministérielle de SST
n) Conseil national mixte (CNM) – Directive SST		
2.n.1	Rédiger un message qui doit être approuvé par	Équipe ministérielle

	les coprésidents. Le message doit être envoyé à partir de l'adresse de courriel générique de SST.	de SST
3. Politiques et programmes du Ministère en matière de SST :		
a) Rapport sur les situations dangereuses (anciennement Rapport sur les données relatives aux accidents)		
3.a.1	Poursuivre l'examen et la vérification des données avec les coordonnateurs régionaux de SST.	Équipe ministérielle de SST
3.a.2	Des rapports sur les sites énumérés ci-dessus seront créés et examinés avec l'aide des coordonnateurs régionaux de SST.	Équipe ministérielle de SST
3.a.3	Rédiger un message pour <i>nouvelles@l'ouvrage</i> sur les procédures de déclaration des accidents.	Équipe ministérielle de SST
3.a.4	Le rapport annuel sera présenté au Comité de gestion du Ministère au cours du nouvel exercice.	Équipe ministérielle de SST
3.a.5	La transmission du rapport aux autres intervenants de SST sera un élément qui sera pris en compte lors de la révision du Plan de communication en matière de SST.	Équipe ministérielle de SST
4. Programmes nationaux de formation en SST		
a) Rapport sur le taux d'achèvement :		
4.a.1	Inclure des données sur le module SST500 dans le prochain rapport sur les formations.	Équipe ministérielle de SST
5. Comités locaux de SST		
5.1	Poursuivre la mise à jour de la liste des coprésidents des comités locaux de SST.	Équipe ministérielle de SST
6. Programme national de sécurité en laboratoire		
a) Programme national du confinement, de la biosûreté et de la biosécurité (PNCBB) :		
6.a.1	Les procédures normalisées d'exploitation du PNCBB seront communiquées aux membres du Comité une fois parachevées.	Denis Petitclerc (Christian Toupin)
b) Programme national de sécurité en laboratoire (PNSL) :		
6.b.1	Le compte rendu de la réunion du PNSL sera communiqué aux membres du Comité d'orientation.	Denis Petitclerc (Marc Savard)
6.b.2	Denis Petitclerc et Marc Savard rédigeront un message pour les comités locaux de SST en ce qui concerne les personnes-ressources de sécurité en laboratoire et le présenteront au Comité d'orientation avant sa diffusion.	Denis Petitclerc (Marc Savard) et Équipe ministérielle de SST
9. Communications		
a) Plan de communication :		
9.a.1	Transmettre le plan de communication révisé au Comité pour examen et commentaires.	Équipe ministérielle de SST
10. Table ronde et affaires nouvelles		

a) Examen du programme d'apprentissage de base en SST		
10.a.1	Travailler avec Apprentissage et perfectionnement pour mettre au point un processus d'évaluation du contenu des cours et des méthodes de prestation.	Équipe ministérielle de SST
10.a.2	Envoyer par courriel en mai une mise à jour au Comité d'orientation.	Équipe ministérielle de SST
10.a.3	Élaborer un plan d'action pour examen lors de la réunion de juin.	Équipe ministérielle de SST
b) Modèle de profil du milieu de travail (surveillance médicale de Santé Canada)		
10.b.1	Élaborer un cadre (modèle) qui servira d'outil de pré-évaluation avant de faire appel à Santé Canada (on pourrait appliquer cette mesure à certains programmes comme le PNSL, le programme ergonomique ou l'analyse sur la sécurité des tâches).	Équipe ministérielle de SST
c) Priorités en matière de SST en 2011-2012		
10.c.1	Créer un nouveau plan de mise en œuvre avec les priorités pour 2011-2012, y compris la surveillance et le processus centralisé pour la production des rapports annuels de RHDC.	Équipe ministérielle de SST
10.c.2	Rédiger les objectifs de travail des coordonnateurs régionaux de SST et des membres de l'équipe ministérielle de SST, en incluant les budgets et le cadre de responsabilisation.	Équipe ministérielle de SST
10.c.3	Transmettre les objectifs de travail aux superviseurs (y compris les directeurs de recherche).	Équipe ministérielle de SST
d) Ajout d'un autre représentant de l'IPFPC		
10.d.1	Accorder aux nouveaux membres l'accès au disque partagé et leur transmettre les renseignements sur les réunions ainsi que le calendrier.	Équipe ministérielle de SST